

2.6

LA DÉFENSIVE APRÈS OUVERTURE À LA COULEUR AU NIVEAU 1

2.6.0 INTRODUCTION

C'est la COMPÉTITION DES ENCHÈRES qui fait en sorte que le bridge est réellement un **SPORT**. Sans cette compétition, le bridge serait un jeu pour *passer le temps* où l'habileté se résumerait à utiliser efficacement ce que le hasard a bien voulu consentir. Un sport est une activité complexe axée sur le **dépassement**, qui est à la fois de soi, des autres et d'une réalité. Le bridge répond bien à cette définition.

Il y a deux formes de *combats* au bridge. Tout le monde connaît bien la DÉFENSIVE DE CONTRATS où chaque équipe joue ses cartes l'une contre l'autre du mieux qu'elles le peuvent. Cet affrontement est précédé de *manoeuvres* que trop de joueurs associent à un simple rituel plutôt qu'à une véritable ÉPREUVE DE FORCE, c'est la COMPÉTITION DES ENCHÈRES.

On parle de compétition des enchères aussitôt qu'un membre de la deuxième équipe (celle qui n'a pas ouvert les enchères) fait une ANNONCE (ce qui exclut par définition l'enchère *Passé*). Par habitude, les joueurs de cette équipe sont appelés *les défenseurs*. On parle alors de *défensive des enchères* pour cette équipe.

La nature du bridge fait en sorte qu'aucune équipe ne peut se soustraire d'avoir à subir une éventuelle obstruction (compétition) dans les communications. Il est donc impensable de jouer au bridge en abandonnant le droit de se défendre contre un adversaire qui ouvre les enchères avant même

que l'on ait pu déclarer ou contre un adversaire qui s'engage dans les enchères après que l'on ait soi-même initié celles-ci.

Inconsciemment ou non, beaucoup de novices et de joueurs plus avancés ouvrent précipitamment les enchères en pensant que le fait de causer une obstruction est le meilleur moyen pour éviter de subir une compétition des enchères. Cette stratégie origine d'une *croyance populaire* voulant que la défensive des enchères est peu efficace et qu'il soit plus facile de décrire son jeu en position offensive. Cette *philosophie* est très mal fondée sur ces deux plans.

D'abord, les communications en défensive des enchères sont **tout autant efficaces**, sinon plus. Le langage défensif utilise à peu près les mêmes règles et il est possible de *profiter* des enchères offensives grâce aux enchères de compétition, Contre, Surcontre, Cue-Bid, et leur réciproque.

Et le fait d'ouvrir prématurément les enchères (sans avoir véritablement les valeurs requises) augmente les chances, au lieu de les réduire, de **subir** une compétition dans les enchères. Qui plus est, une ouverture prématurée permet à l'équipe la mieux nantie en valeurs (l'équipe défensive d'enchères) de découvrir plus facilement un bon contrat que si elle s'était retrouvée toute seule en position offensive. Finalement, *OUVRIR LES ENCHÈRES N'EST PAS EN SOI UNE STRATÉGIE.*

L'approche du système d'enchères proposé est beaucoup plus pragmatique: le système de communication est construit sur le principe que la **COMPÉTITION DES ENCHÈRES** débute **aussitôt** que les cartes sont prises en main.

Ainsi même l'enchère *Passe* (*en entrée de jeu* ou *suite à l'ouverture adverse*) doit être considérée comme une **déclaration compétitive!** La notion d'équipe offensive et défensive est en fait purement sémantique pour aider à classer les différents concepts et principes de communication. Bref, *LA COMPÉTITION DÉBUTE AUSSITÔT QUE LE DONNEUR (dealer) ANNONCE SA PREMIÈRE ENCHÈRE* et cela inclut toute déclaration *Passe*.

Il devient maintenant aisé de comprendre pourquoi l'apprentissage de la défensive des enchères a été intégré dès le **CHAPITRE 1** et pourquoi il doit

2.6 La défensive après ouverture à la couleur au niveau 1

continuer de s'articuler de pair avec l'apprentissage du langage qui s'enchaîne après la *PREMIÈRE ENCHÈRE*.

Minimiser l'importance de ce *monde parallèle* a comme conséquences d'accorder trop d'importance à l'offensive des enchères ce qui, finalement, ramène le langage des enchères à un niveau rudimentaire.

En conclusion, c'est la *COMPÉTITION*, potentielle et réelle, *DES ENCHÈRES* qui rend nécessaire et qui permet à la fois de créer un véritable **langage élaboré** pour communiquer dans le but de déjouer la hasard contenu dans chaque donne de cartes.

2.6.1 L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE COULEUR PAR LE DÉFENSEUR-RÉPONDANT

Il est question bien entendu d'une *NOUVELLE COULEUR* pour l'équipe en situation de *DÉFENSIVE DES ENCHÈRES*. Le partenaire a donc déclaré une surenchère d'ouverture sans saut à la couleur, appelée aussi surenchère d'ouverture *Standard à la couleur*.

Voici un petit rappel des termes de base pour pouvoir mieux interpréter les explications concernant la *DÉFENSIVE DES ENCHÈRES*.

PRINCIPE 2.6.1:1 TERMINOLOGIE DE LA DÉFENSIVE DES ENCHÈRES

- **Compétition (active) des enchères :** *situation générale où il y a au moins un joueur de chaque équipe qui a **annoncé**, ce qui exclut Passe.*
- **Compétition latente :** *situation générale où il y a au moins un joueur de chaque équipe qui a **déclaré**, ce qui inclut Passe.*
- **Défensive des enchères :** *situation de l'équipe qui a annoncé une défense.*
- **Défense :** *surenchère d'ouverture qui peut être déclarée à la couleur, par un Contre d'appel ou par un Cue-Bid de surenchère. Seule l'équipe qui n'a pas ouvert les enchères peut faire une DÉFENSE.*

- **Défenseur :** *joueur de l'équipe qui n'a pas ouvert les enchères, il n'est donc pas nécessaire de faire une DÉFENSE pour être en situation de défensive d'enchères.*
- **Premier défenseur :** *le joueur qui est situé juste **après l'ouvreur**.*
- **Deuxième défenseur :** *le joueur qui est situé en quatrième position en considérant que l'ouvreur occupe par principe la première position; donc, il s'agit du défenseur **après le répondant adverse**.*
- **Défenseur-ouvreur :** *le défenseur qui déclare une surenchère d'ouverture, ou défense; il peut être le premier ou le deuxième défenseur.*
- **Défenseur-répondant :** *le défenseur qui répond à la surenchère d'ouverture, ou défense, de son partenaire; il peut être le premier ou le deuxième défenseur.*
- **Équipe offensive :** *elle est constituée par l'ouvreur et le répondant; chaque équipe conserve son APPELLATION **tout le long des enchères** quelque soit celle qui est en avance dans l'échelle des enchères.*

La terminologie de base vient d'être rafraichie mais il y a un point qui doit être étayé de nouveau avant d'aller plus avant dans le langage défensif et compétitif. Il s'agit du SENS DIRECTIONNEL d'une enchère lorsqu'il y a compétition des enchères.

La compétition des enchères est une condition qui crée de nouveaux contextes d'enchères permettant ainsi d'augmenter l'encodage de l'information au plan descriptif, le *contenu* (pointage et distribution) et au plan de la direction, le *contenant* (résolution). Pour encoder et décoder l'information aussi bien en position offensive ou défensive, il faut comprendre le point suivant. La compétition des enchères crée un contexte dit *COMPÉTITIF* qui peut causer des **contraintes** ou un **absence de contrainte** selon la nature même de l'enchère qui y est soumise.

Plus simplement, les contraintes pour un *contexte compétitif* donné dépendent des d'enchères qui sont interposées. Ainsi, un contexte compétitif

2.6 La défensive après ouverture à la couleur au niveau 1

donné peut causer des contraintes pour un type d'enchères ce qui augmente sa résolution (*contenant plein*) et le même contexte compétitif avec un autre type d'enchères peut n'exercer aucune contrainte ce qui abaisse la résolution de l'enchère (*contenant non plein*).

Prenons le temps d'éclaircir ce point qui est la pierre angulaire pour comprendre COMMENT COMPÉTITIONNER LES ENCHÈRES tant en position **offensive** que **défensive**.

Comme moyen mnémotechnique pour simplifier ce rationnel apparemment compliqué, posez-vous systématiquement la question suivante à chaque fois qu'il y a une compétition d'enchères. **Est-ce que l'enchère à décoder** (celle du partenaire) **ou à encoder** (la vôtre) **est libre ou forcée ?** La réponse à cette question permettra de décoder ou de formuler la *DESCRIPTION* (contenu) et la *RÉSOLUTION* (*ÉLEVÉE* : sens *aller simple* ou *BASSE* : sens *aller-retour*).

PRINCIPE 2.6.1: 2 DÉCLARATION LIBRE

Il s'agit d'une déclaration faite dans un CONTEXTE COMPÉTITIF SANS CONTRAINTE et sa signification correspond à la norme établie au PLAN DESCRIPTIF (le pointage et la distribution sont réels) et au plan directionnel (résolution à la baisse).

On peut déterminer généralement le contexte SANS CONTRAINTE :

- à l'absence d'intervention adverse juste avant l'annonce d'un *SOUTIEN*;
- ou, au contraire, à la présence d'intervention adverse juste avant l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR*, on parle alors de « *joueur libéré de parole* ».

Une DÉCLARATION LIBRE impose une *RÉSOLUTION à la baisse*; le partenaire est encouragé à répondre:

- s'il possède des valeurs non encore décrites et permettant d'atteindre un niveau supérieur, soit la manche ou le chelem,
- ou encore si les adversaires surenchérissent.

PRINCIPE 2.6.1: 3 DÉCLARATION FORCÉE, OU OBLIGÉE

Il s'agit d'une déclaration faite dans un *CONTEXTE COMPÉTITIF AVEC CONTRAINTES*; ce type de déclaration prend une signification moins absolue que la norme établie. C'est-à-dire que la description conserve sa précision au niveau de la distribution mais le pointage peut être légèrement moindre et, au plan directionnel, la *RÉSOLUTION DE L'ENCHÈRE* S'ACCROIT ce qui *dégage* le partenaire de répondre s'il n'a pas de de raisons pertinentes.

On associe généralement ce contexte à :

- une absence d'intervention juste avant le droit de parole d'un joueur annonçant une *NOUVELLE COULEUR* qui est en général l'ouvreur (lors de sa redéclaration) ou le deuxième défenseur déclarant une *DEUXIÈME DÉFENSE*.
- ou, au contraire, une présence d'intervention juste avant le droit de parole de tout joueur donnant le *SOUTIEN* à son partenaire.

La **résolution** d'une *DÉCLARATION FORCÉE* est donc généralement *à la hausse*; le partenaire **n'est pas** encouragé à répondre :

- s'il ne possède pas un réel surplus de valeurs permettant d'atteindre un niveau supérieur, soit de manche ou de chelem
- ou encore, si les adversaires surenchérisent.

Le contexte compétitif peut donc être **polarisé** en termes de *CONTRAINTES* et d'**ABSENCE DE CONTRAINTE** au lieu de le regarder banalement suivant la présence ou l'absence d'obstruction dans les enchères.

Ainsi, il peut s'avérer que l'absence de compétition par un joueur adverse (offenseur ou défenseur) crée littéralement des contraintes contrairement à ce que l'on pourrait penser à priori !

Il est donc très important de prendre en considération qu'il y a *COMPÉTITION*, *active* ou *latente*, des enchères aussitôt qu'**un joueur de chaque équipe** a déclaré une enchère quelconque (incluant *Passe*). Il devient

2.6 La défensive après ouverture à la couleur au niveau 1

alors nécessaire de tenir compte de la relation existant entre la **présence ou non** d'intervention juste avant l'annonce d'une enchère par le partenaire et la **nature** de cette intervention (*Passe* est inclus) pour pouvoir décoder correctement le message du partenaire au plan du *contenu* et du *contenant*.

Après ce décodage par la LOGIQUE, il sera alors possible de déterminer la pertinence d'effectuer une annonce.

Ce concept de *POLARITÉ* dans la compétition sera approfondi progressivement mais auparavant pour devez prendre conscience du rationnel suivant qui est incontournable.

Pour parvenir à maîtriser la *compétition active* des enchères, il faut obligatoirement maîtriser la *COMPÉTITION LATENTE* des enchères qui correspond en pratique à la **PREMIÈRE ENCHÈRE** tant à l'offensive qu'à la défensive. Cette *matière* est la substance même du **Chapitre 1**.

Voici quelques situations d'enchères qui montrent une *NOUVELLE COULEUR* déclarée par le **défenseur-répondant**.

Ex. 2.6.1	1	2	3	4
:1	1 Tr	<u>1 Co</u>	Passe	1 Pi
:2	1 Tr Passe	Passe 2 Pi	1 Ca ...	<u>1 Co</u> ...
:3	1 Ca	<u>1 Pi</u>	2 Ca	2 Co
:4	1 Ca Passe	Passe 3 Co	2 Ca ...	<u>2 Pi</u> ...

On peut voir dans ces quelques exemples que le défenseur-ouvreur peut être le premier ou le deuxième défenseur. Il en est de même pour

le défenseur-répondant qui peut déclarer lui-aussi une surenchère d'ouverture; cela constitue une *DEUXIÈME DÉFENSE* (qui **remplace** la *première défense*) et, par le fait même, on l'appellera le défenseur-ouvreur et son partenaire prendra le nom de défenseur-répondant. On peut remarquer aussi qu'il est possible de faire une deuxième défense qu'il y ait eu ou non une intervention par l'équipe offensive.

Voici les deux principes qui caractérisent le système défensif d'enchères.

PRINCIPE 2.6.1:3 PRIORITÉ À LA PREMIÈRE DÉFENSE

Il faut donner la PRIORITÉ à la *PREMIÈRE DÉFENSE*.

Ce principe est la clé d'une défensive efficace.

Le défenseur-répondant doit annoncer le fit dès qu'il y a un soutien valable ou Passer avec deux cartes intermédiaires comme soutien; il ne doit pas utiliser l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR* dans l'optique de décrire sa main.

Il faut faire une nette distinction entre les obligations du répondant et celles du défenseur-répondant. Ce dernier est libéré de certaines règles particulières au répondant en particulier celles qui obligent à annoncer des nouvelles couleurs. Le défenseur-répondant doit plutôt **éviter** d'annoncer une *nouvelle couleur*. Cela est permis exclusivement en cas d'urgence pour **remplacer** la *CONTRE-ATTAQUE* du partenaire.

PRINCIPE 2.6.1:4 LES EXIGENCES POUR UNE NOUVELLE COULEUR

Le défenseur-répondant est relevé de son obligation de respecter la DÉFENSE du défenseur-ouvreur s'il possède :

- **un misfit (zéro ou une carte de soutien) ET**
- **une couleur VALABLE possédant au moins 5 cartes.**

En l'absence d'intervention offensive après la PREMIÈRE DÉFENSE, il y a CONTEXTE DE CONTRAINTES qui autorise l'annonce d'une DEUXIÈME DÉFENSE, ou NOUVELLE COULEUR, même avec un pointage très faible si la couleur est acceptable; sinon il faut tout simplement Passer.

COROLLAIRE: Le deuxième défenseur qui possède un misfit avec la défense de son partenaire ne doit pas faire de NOUVELLE DÉFENSE si le joueur adverse qui le précède a annoncé; à moins d'avoir réellement le pointage et une bonne suite pour justifier cette autre *défense* (résolution basse).

Le pointage requis pour faire une *NOUVELLE*, ou *deuxième*, DÉFENSE est proportionnel au niveau des enchères en cours et inversement proportionnel au niveau de contraintes. Donc, à une extrémité, en l'absence d'intervention adverse (contexte compétitif *avec contraintes*) et la possibilité de déclarer **au niveau 2, deux à trois points d'Honneur peuvent suffire** s'ils sont situés dans la *nouvelle couleur* (NOUVELLE DÉFENSE).

À l'autre extrémité, c'est-à-dire en présence d'une intervention adverse juste avant (contexte *sans contrainte*) et d'un *niveau élevé* d'enchères, toute *nouvelle couleur* exige un **pointage conforme et une suite de qualité supérieure** (en plus du misfit).

Le tableau qui suit fait la synthèse des exigences recommandées pour déclarer une *nouvelle couleur*, ou NOUVELLE (*deuxième*) DÉFENSE, selon qu'il y a contexte compétitif avec contraintes ou non. N'oubliez pas, une intervention par le joueur adverse situé juste avant (donc, à la droite) supprime les contraintes; c'est une absence d'intervention adverse qui cause des contraintes et qui *force* à déclarer en cas de **misfit** avec la *première défense*.

TABLEAU 2.6.1 L'annonce d'une DEUXIÈME DÉFENSE par le défenseur-répondant

Deuxième défense		Déclaration (si misfit et une bonne suite)	
		libre (avec intervention)	forcée (sans intervention)
faible	0 à 5	Passé	niveau 1 ou 2 sans saut
minimum	6 à 10	niveau 2 (le plus bas) ou à 3 sans saut avec 9 à 12 PP	niveau 1 si 6–8; avec 9–10, 2 avec saut ou 3 sans saut
intermédiaire	11–12	niveau 3 sans saut ou à 4 sans saut avec 13-14 PP	niveau 3 à saut ou 4 sans saut
maximum	13 à 16	3 à saut ou 4 sans saut	4 à saut

2.6.2 LE SOUTIEN PAR LE DEUXIÈME DÉFENSEUR

Regardez les exemples suivants. Pour déterminer la **réponse** à une défensive, la règle est simple, il faut accorder la **priorité** à la **PREMIÈRE DÉFENSE**. Il faut donc évaluer la qualité du fit avec la (ou les) couleur(s) proposée(s) par le défenseur-ouvreur qui peut fort bien être le premier ou le deuxième défenseur. Il ne faut pas oublier qu'un Contre d'appel et un Cue-Bid de surenchère proposent plusieurs couleurs.

Ex. 2.6.2:1 Quelle est la déclaration du défenseur-répondant pour chacune des mains suivantes dans la situation d'enchères ci-dessous ?

	1	2	3	4			
	1 Ca	1 Co	Passe	?			
a)	10 7 R 5 10 9 4 D V 8 6 5 4	b)	10 7 R 9 D 10 6 4 D 8 6 5 4	c)	D 9 7 6 3 9 7 4 D V 4 8 6	d)	D 10 9 7 3 9 7 4 9 D 10 9 8

RÉPONSES :

- a)** Il y a un soutien deuxième valable ce qui assure un fit à 7 cartes, 6 PH et 2 PL. Il faut **Passer** et non chercher à décrire la longue suite à Trèfle.

La défensive des enchères est une **CONTRE-OFFENSIVE**. Ce qui implique que le langage des enchères doit être **plus direct** à cause du *retard* pris dans les communications et des contraintes d'espace indéniables que la compétition des enchères amène. Cela signifie que les enchères défensives endossent une résolution généralement plus élevée qu'en situation uniquement offensive. Ainsi, selon le degré de compétition, le message d'une enchère défensive se doit d'être proportionnellement plus **spécifique**, c'est-à-dire *complet*. L'information contenue dans le «message défensif» doit donc être généralement **orientée** vers **un** objectif précis, par opposition à l'information d'une enchère offensive où l'information est plus descriptive dans le but d'analyser **plusieurs objectifs** éventuels (c'est logique, il n'y a pas de compétition pour aiguiller les enchères).

En termes simples, la défensive exige de suivre **une seule piste à la fois** au lieu de faire l'**inventaire** des valeurs comme c'est le cas pour l'équipe offensive.

La défensive des enchères qui est proposée tout au long de ce Livre est élaborée de façon à utiliser **indirectement et systématiquement** les informations

fournies par l'offensive afin que les communications deviennent *par ricochet* plus précises et efficaces. Ceci est particulièrement possible grâce à l'emploi des ENCHÈRES DE COMPÉTITION (V. **Chapitres 4, 5 et 6**), qui d'ailleurs s'utilisent aussi par l'équipe offensive qui subit une compétition des enchères, et du raisonnement par la RÉCIPROQUE.

PRINCIPE 2.6.2:1 SOUTIEN TACITE DU DÉFENSEUR-RÉPONDANT

La réponse *PASSE* sur la PREMIÈRE DÉFENSE du partenaire signifie :

- **accepter le fit avec une main dont le pointage ne permet de compétitionner le niveau actuel des enchères,**
- **posséder quelques cartes dans la couleur d'ouverture des adversaires.**

La deuxième partie de ce principe provient du *raisonnement par la réciproque*. En effet, en l'absence de carte dans la ou les couleurs adverses, il devient généralement possible de donner le fit par un Contre *artificiel* ou de faire une *deuxième défense*. L'emploi des raisonnements *PAR LA RÉCIPROQUE*, permet d'augmenter grandement le potentiel descriptif général du langage défensif (il faudrait dire **compétitif**) tout en respectant la philosophie de répondre **spécifiquement** lors de chaque enchère défensive (compétitive).

La *RÉCIPROQUE* des enchères est particulièrement efficace lorsqu'il existe une compétition des enchères car la mise en place du **rationnel** des enchères de compétition *complémentarise* les descriptions du POTENTIEL DE JEU. En effet, dès qu'il y a compétition des enchères, il est techniquement possible pour les deux équipes d'ajouter une nouveau type d'information, soit le POTENTIEL COMPÉTITIF des cartes possédées (ne pas confondre avec le *contexte compétitif* qui est fonction des contraintes de jeu). Ce potentiel, comme vous le savez, peut être soit défensif ou offensif et son appréciation est essentielle pour évaluer la pertinence de remporter le contrat ou non (V. *La dynamique des enchères* au sous-thème **1.12.4**).

- b) Il y a un fit à 7 cartes, 8 points, la distribution est balancée et la couleur adverse est bien arrêtée. *Passer* sous-estimerait la valeur de cette main et donner le soutien surestimerait la force du fit; annoncer une *NOUVELLE*

COULEUR au niveau **1** exige seulement une couleur *anonyme* mais il est interdit ici de changer la défense du partenaire car il y a un doubleton valable en soutien. Il faut déclarer **1 SA** ce qui garantit deux cartes de fit, une main balancée minimale de 6 à 10 points et de bons arrêts dans la couleur d'ouverture adverse (3 cartes avec 2 GH ou 4 cartes avec 1 GH). Il ne faut jamais oublier qu'il faut éviter de changer la défense du partenaire sans raison valable parce qu'il arrive souvent qu'un défenseur-ouvreur puisse posséder une longue suite comme défense.

Ces deux exemples montrent que le respect de la SPÉCIFICITÉ dans le message défensif ne se fait pas, comme on l'aurait cru, au détriment de la précision. Cette précision est seulement moins évidente qu'en situation d'offensive des enchères parce qu'elle se situe au niveau du POTENTIEL COMPÉTITIF des cartes possédées. Rappelez-vous toujours qu'une véritable approche défensive (*CONTRE-ATTAQUE*) doit viser à permettre à l'autre défenseur de prendre rapidement une décision appropriée.

**PRINCIPE 2.6.2:2 L'ANNONCE À SANS-ATOUT
PAR LE DÉFENSEUR-RÉPONDANT**

Le défenseur-répondant qui répond à Sans-Atout suite à une DÉFENSE par surenchère d'ouverture à la couleur, Contre d'appel du premier tour ou Cue-Bid de surenchère affirme :

- **deux cartes de soutien pour une défense à la couleur, ou trois cartes banales pour un Contre d'appel de premier tour ou un Cue-Bid de surenchère;**
 - **une main balancée ou semi-balancée qui ARRÊTE la couleur d'ouverture adverse,**
 - **un pointage 6 à 10 points pour la réponse 1 SA, de 11-12 pour la réponse 2 SA et 13 à 16 pour la réponse 3 SA.**
- c) Il y a un fit à 8 cartes, 6 points et une Dame tripleton dans la couleur adverse. Il est interdit de répondre 1 Pique car ce serait faire une *deuxième défense*; en effet, en situation défensive, une nouvelle couleur majeure ne peut en aucun temps affirmer une suite à 4 cartes avec un pointage

indéfini de 6 HL et plus. Ici, il faut donner le fit, donc **2 Coeurs** afin de donner l'heure juste tout de suite. Il ne sert à rien d'attendre en espérant que les adversaires n'essaieront pas de voler le contrat ! Une déclaration de **soutien fait librement** donne plus d'emphase ce qui abaisse la résolution (V. Pr. 2.6.1:2) et encourage le partenaire à compétitionner les enchères au cas où les adversaires surenchériraient ou, encore, cela encourage le partenaire à inviter pour la manche et même à gager directement celle-ci. En effet, le défenseur-ouvreur peut avoir une main détenant jusqu'à 17 points qui pourrait éventuellement être bonifiée suite à l'annonce d'un soutien troisième ce qui procurerait un contrat de manche en majeure. Avec un point de moins cependant, l'expectative aurait été de mise pour cette main du défenseur-répondant.

- d) Il y a encore ce faible soutien troisième pour la défense à Coeur, 5 points qui sont tous non perdants, la distribution est débalancée et il y a un singleton dans la couleur adverse. Bon nombre de joueurs ajouteraient des points de *courte* sur la simple présence du singleton. C'est une grossière stratégie. Le pointage de cette main est *à la limite* de deux catégories de pointage soit la catégorie faible et la catégorie minimale. Il faut toujours faire une analyse méthodique avant d'accorder un bonus même d'un seul point. La distribution est intéressante certes, mais le fit est loin d'être une valeur sûre et rien ne garantit que l'équipe défensive détienne un peu plus que la moitié des points. Ici, aucun bonus ne peut être accordé et il est interdit de faire une deuxième défense en annonçant 1 Pique car ce serait affirmer qu'il y a misfit à Coeur (le partenaire peut avoir une longue suite dans cette couleur et seulement une ou deux faibles cartes à Pique; il lui serait alors impossible de deviner qu'il peut revenir à Coeur). Il faut **Passer** au premier tour des enchères même si le défenseur-ouvreur peut penser que votre main a un potentiel défensif (cartes dans l'atout adverse). Au deuxième tour, si l'équipe offensive cherche à conclure un contrat partiel à 2 Carreaux par exemple, il sera tout indiqué de donner un soutien simple à **2 Coeurs**. À ce moment là, votre partenaire saura précisément que vous avez trois cartes d'atout, un pointage de 4-5 points et une main d'allure offensive. L'enchère *Passé* au premier tour aura permis dans un premier temps, malgré une légère distorsion, de prévenir un emballement des enchères (en déclarant **SPÉCIFIQUEMENT** que vous aviez un faible jeu). Au deuxième tour, votre intervention surprise donne une description caractérisant une main à potentiel offensif dont le pointage est faible. Quelle précision pour un faible jeu !

PRINCIPE 2.6.2:3 SOUTIEN PAR LE DÉFENSEUR-RÉPONDANT

Déclarer un soutien pour une surenchère d'ouverture à la couleur au niveau 1 ou 2 sans saut affirme au moins 3 cartes et un pointage correspondant au niveau de l'enchère (V. Tableau ci-dessous).

Lorsqu'il y a un fit, il ne faut pas tenir compte des points et cartes perdantes (main à potentiel *défensif*); il faut déclarer le niveau autorisé par le pointage HL.

Il est recommandé de RÉÉVALUER immédiatement la main afin de déclarer le soutien au niveau final (concept de *SPÉCIFICITÉ* pour une enchère défensive) lorsque la main :

- possède un potentiel *offensif* (contient une courte et un bon fit);
- ou se classe à la limite de deux catégories suivant la classification par l'évaluation HL.

TABLEAU 2.6.2 Pointage requis pour l'annonce d'un SOUTIEN par le défenseur-répondant

Pointage		Soutien à une défense au niveau 1 ou 2	
HL ou PP selon le fit		libre (sans intervention)	forcée (avec intervention)
faible	0 à 5	Passe	Niveau 2 avec 4-5 PP
minimum	6 à 10	Niveau 2	Niveau 2 si possible, ou 3 sans saut si 9-10 PP
intermédiaire	11-12	Niveau 3 sans saut ou avec saut	Niveau 3 et rarement niveau 4 sans saut
majeure		Niveau 4 ou vers chelem	Niveau 4 ou 5 sans saut
maximum	13 à 16	Niveau 3 avec 13-14 PP	Niveau 4 à saut avec 13-14 PP
mineure		Niveau 4 avec 15-16 PP	Niveau 5 avec 15-16 PP

Assimilons les principes du soutien par le défenseur-répondant à l'aide d'exemples typiques.

Le questionnaire de base pour déterminer la bonne enchère se limite à évaluer la présence d'un SOUTIEN pour la DÉFENSE du défenseur-ouvreur et à classer la main suivant le POINTAGE qui est possédé (en utilisant les mêmes barèmes que pour le répondant) .

Juste après ces deux *questions*, il faut évaluer le POTENTIEL COMPÉTITIF de la main ce qui signifie regarder la présence de cartes et de points dans la couleur adverse (*TENDANCE DÉFENSIVE*) et la présence de courte et d'un bon atout, ou d'une *nouvelle défense*, (*TENDANCE OFFENSIVE*).

Ex. 2.6.2:2 Quelle est la déclaration du défenseur-répondant dans la situation d'enchères ci-dessous pour chacune des mains suivantes ?

1	2	3	4
1 Ca	1 Co	Passe	?

a) R 10 5 4 10 9 4 D 2 V 6 5 3	b) R 10 5 10 9 4 D 9 8 4 R 9 8	c) V 8 3 R 9 7 4 5 4 A V 7 6	d) 10 3 R 9 7 4 5 4 A V 10 9 6
--	--	--	--

RÉPONSES :

- a)** Il y a fit assuré à 8 cartes, 6 points et un Dame doubleton dans la couleur adverse, cette main rencontre les critères d'un soutien simple, donc **2 Coeurs**. Lorsqu'il y a un fit à 8 cartes en défensive, qui peut être aussi bien en **majeure** ou en **mineure**, il faut prioritairement déclarer **ce fit** aussitôt que le pointage est minimum (niveau 2) sans tenir compte des points et des cartes perdantes dans la couleur d'ouverture adverse.

- b) Il y a un soutien troisième banal, 8 points et 4 cartes avec 1 GH dans la couleur adverse. En défensive des enchères, il faut donner la priorité à l'annonce d'un fit assuré à 8 cartes, tant en majeure qu'en mineure. Le défenseur-répondant **ne doit pas** décrire la distribution même si elle est équilibrée et que la couleur adverse est bien arrêtée. En défensive des enchères, une **RÉPONSE À SANS-ATOUT** est possible mais c'est une description *spécifique* d'un **soutien partiel** mais réel (doubleton) pour la DÉFENSE proposée avec une distribution équilibrée particulière (couleur adverse arrêtée). Ici, le défenseur-répondant ne peut que donner le fit car il détient bel et bien **trois** cartes de soutien pour la défense de son partenaire, donc **2 Coeurs**.
- c) Il y a un soutien quatrième avec 1 GH pour un fit assuré à 9 cartes, 9 points et deux cartes dans la couleur adverse; cette main mérite un bonus d'au plus 1 point, il faut se limiter à donner un soutien simple, donc **2 Coeurs**. Il faut être méticuleux lorsque l'on réévalue une main; s'il manque 1 point pour atteindre la catégorie supérieure, il faut déclarer seulement au niveau permis et patienter. Ainsi, une redéclaration si nécessaire au tour suivant avertira d'un pointage limite associé avec une puissance offensive (un bon fit et peu de cartes adverses).

Déclarer *naturellement* un **fit en défensive** décrit un soutien adéquat, un niveau de pointage adéquat et un POTENTIEL COMPÉTITIF qui peut être **défensif, mixte** ou **offensif**.

Donc, *Passer*, après avoir donné un soutien à la défense du partenaire, affirme que le potentiel de la main est davantage **défensif**. Et, au contraire, **redéclarer un soutien** après d'avoir Passé sur la défense du partenaire (*SOUTIEN TACITE*) ou après avoir affirmé un réel soutien décrit un potentiel dont l'efficacité est **offensive**.

- d) Il y a un soutien quatrième avec 1 GH pour un fit assuré à 9 cartes, 9 points qui sont tous non perdants, un doubleton dans la couleur adverse et une belle couleur cinquième à Trèfle. La réévaluation abrégée permet d'allouer un bonus de 2 points (la réévaluation complète juge effectivement cette main à 11 PP); il est de bon aloi de déclarer un soutien à saut, donc **3 Coeurs**.

Ex. 2.6.2:3 Quelle est la déclaration du défenseur-répondant dans la situation d'enchères ci-dessous pour chacune des mains suivantes ?

	1	2	3	4			
	1 Ca	1 Co	Passe	?			
a)	R V 5 4 3 10 9 4 D 2 A D 5	b)	A 10 5 D 10 9 6 4 4 R 9 8 2	c)	10 8 3 R 9 R D 4 A D 8 7 6	d)	A R 4 3 R D 7 2 10 9 8 6 4

RÉPONSES :

- a)** Il y a fit à 8 cartes, 13 points dont une Dame doubleton dans la couleur adverse; il est nécessaire de réévaluer systématiquement une main quand il y a un soutien dans un contexte de compétition des enchères parce qu'il est patent qu'il n'y aura pas transformation *automatique* pour jouer à Sans-Atout. Ainsi, cette *main limite* doit être bonifiée à la baisse (en général d'un seul point sauf si on emploie la réévaluation complète). Il faut déclarer seulement un soutien à saut, donc **3 Coeurs**.
- b)** Il y a un fit assuré à 10 cartes, 10 points, un singleton et aucun point perdant. Il faut évidemment réévaluer cette main car il est évident que le contrat ne peut se terminer à Sans-Atout. Une réévaluation bien faite permet d'attribuer 13 PP à cette main; il vaut mieux utiliser la réévaluation complète (V. point suivant) qui est **plus objective** que la réévaluation abrégée lorsque vient le temps d'accorder un bonus de plus de deux points. Dans l'exemple ci-dessus, il faut miser directement à **4 Coeurs**. Cette main a un potentiel strictement offensif et le défenseur-ouvreur pourrait ne pas avoir de surplus de valeurs pour répondre à une enchère invitative (résolution moyenne). En déclarant directement au niveau de la manche, le défenseur-ouvreur *comprendra* tout de suite que la main est davantage *OFFENSIVE* que défensive car **il n'y a plus beaucoup de points disponibles**. Ce constat dicte une résolution élevée pour une telle enchère. Ainsi, gager directement la manche ne risque pas d'entraîner un emballement des enchères.

2.6 La défensive après ouverture à la couleur au niveau 1

- c) Il y a seulement deux cartes de soutien, 15 points et trois cartes avec 2 GH dans la couleur adverse, il faut déclarer **3 SA**, c'est précis et limpide. Le partenaire sera très heureux de jouer à Sans-Atout même s'il y un petit risque à Pique car les deux mains combinent au moins 28 points et l'équipe offensive n'a pas annoncé cette couleur. De toutes façons, le défenseur-ouvreur peut fort bien choisir la manche à l'atout avec une bonne suite à Coeur car il est certain de recevoir un soutien au moins deuxième.
- d) Il n'y a qu'une seule carte en soutien, 13 points et un Dame tripleton dans la couleur adverse; il est impensable de déclarer à Sans-Atout même au niveau 1 parce que vous n'avez pas a **deux** cartes de fit et que vous **n'arrêtez pas** bien la couleur adverse. Il ne faut jamais sous-évaluer le pointage d'une main pour **compenser une description non conforme**. L'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR* pour signifier une deuxième défense serait appropriée si quelques points parmi les 12 PH contenus dans cette main s'étaient retrouvés à Trèfle. Il est préférable de **Passer** malgré le contexte compétitif avec contraintes.

Il est évident que les adversaires ont probablement plusieurs cartes à Coeur. Même s'ils tentent de faire échouer ce contrat à 1 Coeur, leurs chances de réussite demeurent limitées et, même s'il y a échec pour l'équipe défensive, celui-ci peut fort bien être sans conséquences au niveau du calcul de la marque.

Savoir déclarer, signifie implément *SAVOIR NE PAS DÉCLARER*; l'exemple ci-dessus est une situation de ce genre. Il est essentiel de bien comprendre qu'il n'y a pas deux équipes qui communiquent indépendamment de part et d'autre mais bien une réelle compétition pour réussir une marque supérieure par rapport à la moyenne des autres équipes.

2.6.3 LA COMPÉTITION DES ENCHÈRES

Lorsque les quatre joueurs participent aux enchères, il devrait se produire inévitablement une *pénurie* de points. Est-ce vraiment le cas ?

Il est vrai qu'il existe des JOUEURS QUI GAGENT PRESQUE SYSTÉMATIQUEMENT AVEC DES MAINS DONT LE POINTAGE EST INSUFFISANT. Dans ces cas, il y a effectivement une *pénurie* de point ce qui correspond à une **OBSTRUCTION EXCESSIVE AU NIVEAU DE L'ÉCHELLE DES ENCHÈRES**. Cette façon de faire existe vraiment parce que plusieurs croient que cela améliore indirectement leur compétitivité tout en réduisant celle des adversaires. En fait, une telle stratégie ne cause pas réellement de tort aux communications de l'opposant. Au contraire, cette stratégie place l'équipe qui en est l'auteur *en position de pénurie de points* car les points qui ne sont pas possédés se retrouvent forcément chez les adversaires !

L'élaboration d'un langage compétitif à la fois défensivement et offensivement permet de faire face sans difficultés aux joueurs qui misent libéralement tant en situation offensive ou défensive. Pour ne pas succomber à la tentation de déclarer à outrance par peur de subir soi-même une compétition dans les enchères, il est primordial de faire l'apprentissage du langage compétitif en *synchronisation* avec les différentes notions de bridge. Apprendre le bridge sans accorder une véritable attention à la compétition des enchères serait comme *apprendre à jouer de la musique avec un instrument non accordé*.

L'expérience du bridge montre hors de tout doute qu'il est possible et relativement fréquent que quatre joueurs annoncent des enchères jusqu'à des niveaux très élevés de façon tout à fait justifiée. La raison pourquoi il ne survient pas de pénurie points, c'est-à-dire d'obstruction dans l'échelle des enchères, s'explique par **LE DYNAMISME DES ENCHÈRES**. Cette notion a été expliquée en détails dans le premier Chapitre au point **1.12.4**.

En conclusion, il n'y jamais de pénurie de points pour l'équipe qui respecte les règles de communication **quelque soit leurs adversaires**. La stratégie visant à monopoliser les enchères se retourne habituellement contre leurs auteurs et, à cause de l'ingénieux **CALCUL DE LA MARQUE**, l'équipe qui possède un véritable système de communications rationnel et précis se voit récompenser *en moyenne* à sa juste mesure.

2.6 La défensive après ouverture à la couleur au niveau 1

Dégageons maintenant quelques principes de compétition des enchères à l'aide exemples concrets afin d'étayer les fondements servant à redéclarer successivement jusqu'à la prise de la décision finale.

Ex. 2.6.3:1 Quelle serait l'enchère de l'ouvreur pour la situation suivante avec chacune des mains ci-dessous ?

1	2	3	4
1 Ca ?	1 Co	Passe	2 Co

a) D 10 9 3 V 8 R D 7 5 A V 4	b) R 10 3 V 8 6 R D 7 5 2 A V	c) R 10 D 8 A 9 7 5 4 A V 8 4	d) A R D 8 2 A R V 4 D 10 8 4
---	---	---	---

RÉPONSES :

- a)** Pas de soutien en majeure, 13 points, il n'y a plus d'espace au niveau 1, le répondant a Passé mais il peut avoir entre 0 et 10 points; cependant il n'a pas 4 cartes à Pique avec 6 points et il existe une défense à Coeur ayant reçu un soutien simple *libre*, donc *sans contrainte* car il n'y a pas eu d'intervention juste avant. Le contexte de réponse de l'ouvreur est aussi *libre* parce qu'il y a, paradoxalement, une intervention juste avant son droit de parole. Ce CONTEXTE DE COMPÉTITION *sans contrainte* signifie que l'ouvreur doit déclarer seulement s'il possède de réelles valeurs. L'ouvreur est *libéré de parole* parce qu'il est certain que les enchères vont se rendre jusqu'au répondant. Donc, l'ouvreur déclare **Passe**. Il lui est interdit de déclarer 2 SA car il ne possède pas d'arrêts suffisants à Coeur; de même le répondant, qui peut fort bien avoir une main minimale, ne devait pas annoncer à Sans-Atout en l'absence d'arrêts suffisants dans la couleur adverse.

**PRINCIPE 2.6.3:1 LA DÉCLARATION À SANS-ATOÛT NATUREL
EN COMPÉTITION**

En compétition d'enchères, toute déclaration NATURELLE à Sans-Atout doit garantir des *ARRÊTS SUFFISANTS* dans la couleur adverse; soit généralement trois cartes avec 2 GH ou 4 cartes avec 1 GH.

- b) Pas de soutien en majeure, main minimale balancée de 15 points, il n'y a plus d'espace au niveau 1, le partenaire a Passé mais il peut avoir entre 0 et 10 points et il y a une défense à Coeur ayant reçu *librement* un soutien simple. Le CONTEXTE COMPÉTITIF *sans contrainte libère l'ouvreur* de déclarer cette main qui est à la fois inapte pour être annoncée à 2 SA (absence d'arrêts suffisants à Coeur) et à saut à 3 Carreaux parce que cela signifie une main débalancée avec une couleur sixième spécifiée et un pointage maximum, ou une main qui s'approche de cet *idéal*. L'ouvreur doit déclarer *Passé* mais cela NE SIGNIFIE PAS QUE L'OUVREUR DÉCRIT RIEN ! Le répondant, dont le droit de parole est à venir, peut *décoder* que l'ouvreur détient une main à POTENTIEL DÉFENSIF (donc peu distributive n'arrêtant pas la couleur adverse mais avec quelques cartes perdantes dans cette couleur). Ainsi avec une longue suite contenant 2 à 3 points et peu de cartes adverses, le répondant pourrait sans risques *voler le contrat* en gageant 2 Piques ou même 3 Trèfles malgré une main faible à condition de détenir 2 ou 3 PH bien placés. Le même raisonnement s'applique à l'exemple précédent.

PRINCIPE 2.6.3:2 EXIGENCES D'UNE ENCHÈRE DE COMPÉTITION

En compétition d'enchères, la description au plan QUALITATIF (distribution équilibrée versus la longueur de l'atout) doit être respectée. Il est possible, par contre, au plan QUANTITATIF d'amenuiser le pointage *plancher* de 2 à 3 points HL à condition de retrouver :

- une évidence d'une répartition du pointage de l'ordre du 20-20,
- ET de détenir une main dont le POTENTIEL COMPÉTITIF est à prédominance OFFENSIVE.

COROLLAIRE : Lors d'évidence d'un contexte 20-20, la résolution des enchères devient plus élevée ce qui signifie qu'une enchère déclarée dans ce contexte peut être légèrement en dessous de la limite normalement requise. Le partenaire doit donc redéclarer prudemment (avoir des raisons valables).

Quand il y a de l'obstruction causée par une enchère adverse et qu'il n'y a pas de contexte 20-20, le joueur doit donc posséder tout le pointage normalement requis mais il peut anticiper les Points de Puissance s'il possède une ou des suites relativement longues pouvant raisonnablement faire espérer un fit.

Ce principe est d'une grande importance pour s'harmoniser avec le partenaire *beau temps, mauvais temps*. Dans l'approche enseignée, le hasard des cartes ou la rencontre d'une équipe de fort calibre n'entraînent aucun changement ni aucune modification dans la manière de jouer au bridge.

PRINCIPE 2.6.3:3 DÉFINITION ET EXIGENCES D'UN CONTEXTE 20-20

Un contexte «20-20» est une situation d'enchères où il y a certitude d'un *PARTAGE ÉQUITABLE* des points entre les deux équipes.

Pour affirmer qu'il y a présence de ce contexte, il faut que les QUATRE joueurs aient fait une annonce (ce qui exclut *Passe*). Ou que les trois joueurs précédents aient annoncé (ce qui exclut *Passe*) et que l'on soit le QUATRIÈME JOUEUR à déclarer.

Autrement dit, il faut que les quatre joueurs participent **ACTIVEMENT** aux enchères pour **prouver** qu'il y a partage équitable des points.

- c) Pas de fit en majeure, 15 points, pas d'espace disponible au niveau 1, une Dame doubleton perdante à Coeur et la main est de type bicolore. Il n'y a **pas d'évidence** de distribution partagée **20-20** au niveau des points. L'annonce d'une couleur moins chère à saut (le signification de la redéclaration de l'ouvreur se définit toujours suivant la couleur d'ouverture sauf s'il y a évidence de contexte *équitable 20-20*), donc 3 Trèfles est trop risqué compte tenu que les deux suites sont moyennes et que le pointage de cette main n'est pas vraiment élevé à cause des cinq points potentiellement perdants. Avec des suites plus longues ou plus fortes et moins de points perdants, il aurait été acceptable d'annoncer cette enchère décrivant une main maximale malgré ses 15 points, pour l'instant, il faut **Passer**.
- d) Pas de fit en majeure, 19 points, pas d'espace disponible au niveau 1, une Dame tripleton demi-perdante, la main est maximale et du type 4-4-3-2; elle équivaut à une main bicolore (le Coeur n'est pas arrêté et les adversaires en ont au moins 8 cartes). L'ouvreur doit déclarer **3 Trèfles**, et surtout ne pas faire un saut à 4 Trèfles en pensant que cela décrit mieux le pointage (car il n'y a pas d'évidence de partage équitable des points).

Donc, un joueur qui redéclare quand il est **seul contre deux adversaires** doit nécessairement posséder ce que ses enchères prétendent. On peut affirmer que le pointage dans un CONTEXTE NON ÉVIDENT DE PARTAGE ÉQUITABLE 20-20 est en fait un **pointage respectant les normes** mais les points décrits peuvent être *anticipés* comme *Points de Puissance* (par une réévaluation de la main) en prenant comme acquis qu'il y a un fit probable.

Ex. 2.6.3:2 Quelle serait l'enchère du deuxième défenseur avec chacune des mains pour ces deux situations ?

	1	2	3	4
#1	1 Co	2 Tr	Passe	?
#2	1 Co	2 Tr	2 Co	?

a)	A 10 9 7 8 6 R 9 7 5 V 8 6	b)	R 10 9 3 7 D 9 7 5 2 D V 4	c)	R 10 D 8 A 9 7 5 4 V 8 7 4	d)	A V 3 8 2 A D 7 2 D 10 8 4
----	-------------------------------------	----	-------------------------------------	----	-------------------------------------	----	-------------------------------------

RÉPONSES :

- a) Il y a un soutien troisième pour la défense à Trèfle, 8 points, deux cartes dans la couleur adverse.

#1 La main est minimale (6-10), il faut **Passer** et attendre la suite des enchères, (V. *SOUTIEN TACITE Pr. 2.6.2:1*); un soutien donné au niveau 3 sans saut mais **librement** (dans un *CONTEXTE COMPÉTITIF SANS CONTRAINTE*) exige une main intermédiaire de 11-12 points selon la norme (V. *Tableau 2.6.2*); ces points peuvent cependant être de type **HL** ou **PP**.

#2 Il y a contexte 20-20 et le contexte est *COMPÉTITIF AVEC CONTRAINTES*, le deuxième défenseur peut donner un soutien simple au niveau 3 sans saut sans craindre de faire enflammer son partenaire. Donc, **3 Trèfles**. Une telle enchère décrit un soutien troisième soit avec un potentiel défensif (cartes ou points perdants dans la couleur adverse et un bon pointage HL pour le niveau 3 *forcé* donc 9-12 HL) ou, encore, un potentiel offensif (peu de points perdants ou de cartes perdantes et un pointage de Puissance pour le niveau 3 *forcé* donc 9 à 12 PP). La main **a)** est un bel exemple d'une main **minimalement offensive** pour un niveau 3.

Qu'arrive-t'il si les adversaires gagent encore plus haut dans les enchères ?

Y a-t'il un rationnel pour savoir quand cesser de surenchérir ? Bien sûr, il faut pour cela évaluer le **RENDEMENT** de l'enchère susceptible de conclure le contrat, mais comment ?

Voici mon opinion qui fera plaisir aux joueurs sceptiques, dont je suis. La littérature met une emphase excessive sur les règles mathématiques et sous-estime l'efficacité de l'évaluation de base ainsi que celle émanant d'une réévaluation méthodique de la main. Je crois sincèrement que la vérité doit rester simple et je prends comme preuve les joueurs qui excellent au bridge avec un minimum de connaissances. C'est leur *science* que j'ai essayé de percer plutôt que celle des grands auteurs car je considère l'hermétisme dans l'enseignement comme une preuve d'incompétence.

Il y a donc une **PREMIÈRE ÉTAPE** qui consiste à évaluer la marque que l'on devrait remporter si le contrat était acquis sans difficulté. Pour y arriver, il faut dans un premier temps faire une *cueillette des données*. La qualité de cette **BASE DE DONNÉES** sera **proportionnelle à la qualité de la PREMIÈRE ENCHÈRE**, offensive, ou défensive selon le cas. Après un ou deux tours d'enchères, il devient alors possible de déterminer avec exactitude la nature et le niveau optima du contrat contenu dans le jeu de l'équipe.

La **DEUXIÈME ÉTAPE** consiste à évaluer le contrat probable de l'équipe adverse ce qui permet alors de savoir quelle sera leur marque. La précision de cette évaluation va de pair avec celle de sa propre équipe.

Finalement, il *suffit* de compter quelle équipe va perdre le plus de points si les enchères continuent de grimper ou, au contraire, si elles cessent de grimper.

Donc, pas de règles compliquées qui tombent du ciel, seulement de la logique, un peu de calcul et un jugement global des probabilités.

Je vous conseille donc, à chaque fois qu'il y aura compétition des enchères, de développer votre habilité à calculer ce que coûtera un **retrait**

des enchères (soit votre marque moins celle du contrat des opposants) et ce que l'**obtention d'un contrat** vous rapportera (votre marque moins celle du contrat des opposants). Dans les deux cas, le nombre pourra être **POSITIF** ou **NÉGATIF** selon que le contrat sera réussi ou non par l'équipe l'ayant remporté. Vous pourrez alors prendre une décision basée sur une analyse objective au lieu d'utiliser une formule abstraite et des conseils à la pièce provenant d'un rationnel tortueux paralysant toute approche logique et conviviale.

Prenons un exemple. Vous savez que vous pouvez réussir au plus un contrat de niveau 3 en majeure et les adversaires qui sont non vulnérables, déclarent en mineure au niveau 4. Vous évaluez qu'ils ne peuvent réussir logiquement que huit levées, donc vous récolterez 100 points pour leurs deux levées de chûtes. Ainsi, votre retrait vous coûtera 140 points et rapportera seulement 100 points. Vous êtes perdants, ils vous volent un contrat ! Vous avez généralement deux choix. Soit que vous Contrez le contrat adverse (ici, cela rapportera 300 points, vous y gagnez). Ou encore, vous gagez à un niveau supérieur et, si vous échouez comme prévu d'une levée, vous y gagnez encore même si les adversaires vous Contrent pour la pénalité à condition d'être non vulnérables (si vous êtes vulnérables, 1 seule levée de chûte Contrée coûte 200 points).

Ces calculs sont simples et leur efficacité repose en grande partie sur la précision de vos enchères et de leur potentiel descriptif. Malgré tout, il peut arriver qu'il y ait une part d'incertitude pour différentes raisons indépendantes de votre technique; il *suffit* d'estimer les probabilités d'erreur dans votre évaluation et d'ajuster votre tir en conséquence. C'est dans la compétition des enchères que le bridge prend tout son charme et se rapproche de l'art.

Comme vous le voyez, il n'y a pas de règles compliquées. Pas besoin d'une *LOI DES LEVÉES* qui demande la foi. L'utilisation de ma version d'une **loi des levées simplifiée** est amplement efficace, parce que *pas compliquée*, et particulièrement utile quand les adversaires n'ont pas échangé suffisamment d'informations.

Pour utiliser cette *loi*, vous devez compter les points en utilisant le système de **pointage HL avec son Complément**. Pour la main qui déclare le soutien, il est permis d'ajouter le **BONUS** positif ou négatif (suite à une réévaluation

abrégée). Cette loi est, somme toute, plus un concept général qu'une théorie utile et agréable (surtout quand elle n'est pas simplifiée).

PRINCIPE 2.6.3:4 LA LOI DES LEVÉES SIMPLIFIÉE

Pour avoir plus de 50% de chances de réussir un contrat pour un niveau donné, il faut s'assurer de posséder au moins :

- un fit à 8 cartes et 20 points pour un contrat de niveau 2;
- un fit à 9 cartes et 20 points pour un contrat de niveau 3;
- un fit à 8 cartes et 28 points pour un contrat de niveau 4;
- un fit à 9 cartes et 25 points pour un contrat de niveau 4.

Pour renforcer l'idée qu'une telle loi ne remplace pas la précision des enchères, il a été démontré, par de savants experts, que **80%** des contrats qui suivent les règles Standards pourraient être **théoriquement défaits** si les défenseurs de contrat jouaient de façon parfaite.

Cette affirmation difficilement vérifiable semble fondée car la réalité confirme qu'environ 50% des contrats gagés sont défaits.

Ainsi, si vous jouez contre des adversaires qui vous font échouer plus de 50% de vos contrats vous n'avez aucune chance de dépasser la moyenne.

En effet, le calcul de la marque fonctionne sur le principe de RÉCOMPENSE EXPONENTIELLE INVERSÉE. C'est-à-dire que la marque accordée pour un contrat d'un niveau supérieur vaut plus du triple, puis le double, puis un peu moins du double pour chaque niveau gagé.

Le pourquoi d'une telle bonification s'explique par le **Tableau 2.1** qui démontre que le pointage combiné requis pour réussir un contrat donné suit une courbe logarithmique inversée lorsque le niveau de ceux-ci s'élève. Et contrairement à notre première impression, il n'y a rien de paradoxal dans le fait d'avoir une bonification évoluant vers le bas à mesure que l'on gage des contrats de haut niveau. Par exemple pour les contrats non vulnérables, réussir une manche en majeure vaut la même chose que trois contrats de niveau trois;

2.6 La défensive après ouverture à la couleur au niveau 1

un chelem vaut plus de deux manches; un grand chelem vaut tout juste un peu moins que deux chelems. En fait, *COMME LA MARGE DE MANOEUVRE SE RÉTRÉCIT PROGRESSIVEMENT, PLUS IL Y A DE CHANCES QU'UN GRAND NOMBRE D'ÉQUIPES ARRIVENT AUX MÊMES CONCLUSIONS.*

On peut dire qu'en moyenne il est plus rentable de réussir une manche sur deux (ou un chelem sur deux) que de réussir deux contrats partiels (ou deux manches). Mais si le taux d'échec se situe aux environs de **65% à 50%**, il n'y a aucun gain à gager un contrat à un niveau supérieur.

Ces faits imposent une conclusion évident. Pour faire un peu mieux que la *moyenne* au plan des communications par les enchères, **il faut beaucoup, beaucoup de PRÉCISION** tant à l'offensive qu'en défensive. Sinon, la position d'une équipe au classement relève principalement des habilités reliées au *jeu de la carte* et de la *défensive de contrat*.

Sur le plan technique, la *LOI DES LEVÉES TOTALES* ne constitue pas un outil pratique et efficace; sa **forme simplifiée** permet d'en faire tout au plus un *aide-mémoire*.

Ce qui est fonctionnel et bénéfique, c'est l'application intégrée des différents principes de communications suivant le **Tableau 2.1** qui met en relation le NIVEAU OPTIMUM de contrat avec le POINTAGE TOTAL COMBINÉ.

Cette intégration a été précédemment exposée en conclusion du point **1.12.4** «*La dynamique des enchères*» dont le but était de démontrer qu'il était possible et nécessaire de développer une approche **rationnelle** de la compétition des enchères dès la *PREMIÈRE ENCHÈRE*.

Il est maintenant tout indiqué de vous présenter à nouveau ce principe qui donne la clé pour gérer concrètement la compétition des enchères.

PRINCIPE 2.6.3:5 LA COMPÉTITION DES ENCHÈRES

→ Dans la zone des «20 à 24 HL» avec une MAIN FAIBLEMENT OFFENSIVE :

Sans un surplus de puissance (PP), il faut viser un contrat partiel AU PLUS FAIBLE NIVEAU possible si l'équipe est seule en lice.

Si les adversaires font compétition et que le niveau atteint ou dépasse le niveau 3, il faut penser à se RETIRER DES ENCHÈRES (à plus forte raison si la main est *NON OFFENSIVE*, (PP < HL).

En effet, lorsqu'une équipe possède un potentiel de jeu défensif (non offensif) ou mixte (peu offensif), le pointage résiduel efficace (PRE) sera conservé, et parfois amélioré; *tandis que si le contrat est remporté, ce sera les adversaires qui posséderont un bon pointage résiduel.*

→ Dans la zone de «20 HL et plus» avec une MAIN OFFENSIVE, donc possédant un *SURPLUS* d'au moins 2 PP :

Il faut miser le niveau approprié en fonction du *POINTAGE DE PUISSANCE* et non le pointage HL :

- ☞ 24 à 27 PP et 20 à 23 HL = niveau 3, mais si non vulnérable ou si compétition, le niveau 4 est envisageable;
- ☞ 26 à 27 PP et 24-26 HL = niveau 4
- ☞ 28 à 30 PP = niveau 4;
- ☞ 30-31 à 32 PP = niveau 5 ou invitation au chelem; (30 PP est acceptable si la couleur est en mineure)
- ☞ 33 à 34 PP = niveau 6;
- ☞ 35 à 36 PP = invitation au Grand chelem
- ☞ 37 PP et plus = niveau 7.

Donc, dans la zone des «24 à 26 HL» :

Il faut posséder un ÉCART POSITIF d'environ 2 PP pour réussir un contrat de MANCHE;

SANS SURPLUS ou avec un ÉCART NÉGATIF, il faut miser au niveau le plus bas possible si notre équipe est seule en lice mais, si les adversaires entrent dans les enchères, il est généralement préférable de PASSER et même de CONTRER pour la pénalité.

N.B. À PARTIR DE 28 PP, LE POINTAGE HL N'A PLUS D'IMPORTANCE CAR LE CÔTÉ OFFENSIF EST NÉCESSAIREMENT PRÉSENT ET PRIORITAIRE.

Ex. 2.6.3:2 (suite de la p. 161)

b) Il y a un soutien troisième, 9 points, un singleton dans la couleur adverse donc une main débalancée, et une couleur cinquième à Carreau. Le défenseur-ouvreur a fait une surenchère d'ouverture *Standard* au niveau 2 (donc *sans saut et à la couleur*); il affirme une main minimale (13 à 17 HL) avec une couleur cinquième au moins robuste.

#1 La main du défenseur-répondant est minimale (6-10) et le contexte compétitif est sans contrainte ce qui signifie qu'il faut déclarer selon les standards établis (V. **Pr. 2.6.1:2** et **Tableau 2.6.2**). Il est préférable de déclarer un SOUTIEN TACITE, donc **Passer**, même si la main est à tendance offensive car une réévaluation abrégée ne peut y accorder qu'un seul point de bonus (donc 10 PP) ce qui est en deçà de la limite pour annoncer **librement** au niveau 3. En donnant d'abord un soutien tacite et en redéclarant éventuellement à 3 Trèfles, le défenseur-ouvreur saura que cette main est minimale mais qu'elle s'approche du niveau intermédiaire au plan offensif.

Dans un contexte compétitif sans contrainte, il est donc moins risqué de faire emballer les enchères et plus précis de donner d'abord un SOUTIEN TACITE lorsque l'on possède une main offensive dont **la puissance est limitée** en fonction du **niveau disponible** pour déclarer. Au besoin, si les opposants *contestent* les enchères, il devient possible de décrire une telle main en annonçant un soutien au tour suivant.

Il n'y a pas de contradiction ou de confusion dans cette approche. Le description d'un SOUTIEN donné *LIBREMENT* ou encore *TACITEMENT* en compétition d'enchères garantit un pointage dans les normes qui peut être de nature aussi bien défensive, offensive que **mixte**. C'est la suite des enchères qui permettra de donner l'information pertinente car le sens directionnel d'une enchère *libre* (résolution basse à moyenne) établit clairement que les communications doivent être actives et dynamiques.

Il est bon de se souvenir qu'un SOUTIEN TACITE ne peut généralement pas faire perdre un contrat de manche parce que le le défenseur-répondant détient une main minimale (½ à 1½ unité) et une une surenchère d'ouverture à la couleur décrit une main minimale aussi (½ à 1½ unité); le total n'atteint pas le niveau nécessaire pour un manche qui est de 3½ unités (V. **Tableau 2.1**)

En conclusion, il faut éviter de réévaluer trop libéralement les mains ayant un soutien dont les valeurs sont en deça de *la limite*. Vous verrez plus loin qu'il est possible de **renverser** un Contre de pénalité inopportun du partenaire lorsque le soutien possédé est uniquement offensif (et que le défenseur-ouvreur a interprété le soutien libre ou tacite comme une main à potentiel défensif). L'important est de comprendre qu'il est **impossible de revenir en arrière** quand le partenaire a misé trop haut parce qu'il a été encouragé suite à l'annonce d'un soutien qui a été surévalué ! **On ne peut pas se débarasser d'un MAUVAIS CONTRAT mais on peut révoquer un MAUVAIS CONTRE DE PÉNALITÉ.** Il est indispensable de procéder systématiquement à une véritable RÉÉVALUATION COMPLÈTE (V. au point **2.7**) lorsque l'on désire déterminer la valeur spécifique d'une main offensive.

Il est facile de changer un Contre de pénalité notifié par son partenaire contre les adversaires qui ont surenchérit après un fort soutien **libre** de notre part si ce soutien origine d'une main dont le potentiel compétitif est **strictement offensif**. Il suffit tout simplement de redéclarer l'atout en vue de remporter le contrat car un **CONTRE DE PÉNALITÉ** du partenaire (dans le système proposé) affirme particulièrement un pointage élevé et non des cartes dans la couleur des adversaires; ceci fait partie du Chapitre **4**. Par contre, lorsque l'on donne un fort soutien libre avec une main plutôt défensive surévaluée et que le partenaire surenchérit, suite à une intervention adverse, pour remporter les enchères avec une main correcte mais peu offensive, il est impossible (trop tard) pour *l'auteur du soutien surévalué* de faire savoir que sa main n'est pas vraiment apte à jouer

2.6 La défensive après ouverture à la couleur au niveau 1

offensivement et qu'il aurait été préférable d'abandonner le contrat aux adversaires pour leur causer un cuisant revers. Il est excessivement rare que des adversaires vont *débarasser* leurs ennemis d'un mauvais contrat; ils Passent généralement avec soulagement.

#2 Il y a contexte compétitif avec contraintes et **partage 20-20 évident** parce qu'il y a eu trois annonces et le quatrième joueur possède une main au moins minimale. Ce défenser-répondant peut donner le fit sans saut à **3 Trèfles** avec cette main de 9 HL valant 10 PP sans craindre de faire enflammer son partenaire qui comprendra que ce soutien décrit une main à potentiel principalement offensif oscillant entre 9 et 12 PP. En effet, il serait peu logique de donner un fit à un niveau supérieur à 2 avec une main peu offensive possédant plusieurs cartes d'atout adverse.

c) Il y a un soutien quatrième ce qui assure un fit à 9 cartes, 11 points, une Dame (perdante) doubleton dans la couleur adverse ainsi qu'un deuxième doubleton à Pique avec un Roi à demi perdant.

#1 La main est intermédiaire (11-12 HL) et, grâce au fit assuré à 9 cartes, il est au mieux acceptable de ne pas rétrograder cette main ayant deux Gros Honneurs plus ou moins perdants. Le contexte compétitif est *sans contrainte* et une déclaration immédiate à **3 Trèfles** est indiquée même si cette main a un potentiel mixte et des points perdants tout simplement parce que le pointage **HL** classe réellement cette main dans la catégorie intermédiaire. Il faut donc **parler maintenant et ne pas redéclarer** si les adversaires contestent. Car, *Passer* et redéclarer au tour suivant affirmerait une main ayant un pointage minimum mais avec un potentiel offensif de catégorie intermédiaire ce qui n'est pas du tout le cas ici.

En effet, une main contenant plusieurs **points perdants** ou **à demi perdants** voit son POTENTIEL COMPÉTITIF *dévier* du côté DÉFENSIF.

#2 Il faut déclarer **3 Trèfles**. Un soutien *forcée* envers la défense du partenaire décrit une main plutôt offensive (ce qui est vrai à cause du fit assuré à 9 cartes et du pointage HL de catégorie intermédiaire). Et le contexte AVEC CONTRAINTES donne un sens directionnel *aller simple* à cette annonce à l'effet que le soutien donné a été évalué à son maximum (résolution élevée = *le contenant est plein*). Donc même si ce soutien est à la limite

de la compétitivité, il n'y a pas de danger que le partenaire s'emporte dans les enchères advenant que les opposants redéclarent à 3 Coeurs.

- d) Il y a un soutien quatrième à Trèfle, 13 points, pas d'Honneur perdant et un doubleton dans la couleur adverse.

#1: la main est maximale (13-16) et une surenchère d'ouverture à la couleur sans saut affirme un pointage entre 13 et 17 points; il est interdit de déclarer 3 SA malgré la distribution balancée car le Coeur n'est pas arrêté. Il faut donner un soutien au niveau 3 *non obligé*, donc **3 Trèfles** qui signifie une main intermédiaire ou maximale inférieure (11 à 14 HL); voir le **Tableau 2.6.2** et le principe ci-après. Contrairement à la première impression qu'elle donne, cette enchère n'est pas du tout imprécise. Son sens directionnel affirme que *le contenant n'est pas plein* (résolution basse). En effet, si les adversaires surenchérissent à 3 Coeurs, une redéclaration par le défenseur-répondant à 4 Trèfles va clairement indiquer que la main a un potentiel offensif de 13-14 PP!

#2 Il s'agit d'un contexte compétitif avec contraintes tout à fait *classique* avec son partage **20-20** et une intervention adverse juste avant le droit de parole du défenseur-répondant désirant accorder un soutien à la défense de son partenaire. Ce qui est moins *classique*, mais très fréquent, c'est que les adversaires ont gonflé leur main respective. Bien entendu ce ne sera jamais votre équipe! Cette main vaut 13 points HL et sa réévaluation lui confère 13 PP, il y a un fit assuré à 9 cartes et 26 points. Il faut gager **4 Trèfles**, car c'est la *MISE TOTALE*; la résolution élevée de ce contexte *contraignant* fait en sorte qu'il faut donner complètement le pointage car on peut être certain que le partenaire n'interprétera pas ce saut d'enchères pour une déclaration de manche (en mineure) mais plutôt comme un simple invitation (V. **Pr. 2.6.3:6**).

Quand il y a un CONTEXTE COMPÉTITIF AVEC CONTRAINTES, un joueur averti doit toujours se souvenir qu'un **soutien** pour une défense demeure **forcée MÊME S'IL Y A SAUT D'ENCHÈRES**. Le défenseur-ouvreur doit donc gager seulement s'il possède des valeurs intéressantes car le soutien donné a été *optimisé*. Ainsi, sans surplus de valeurs, le défenseur-ouvreur doit le plus souvent Passer (et parfois Contrer pour la pénalité) si l'adversaire surenchérit en vue de remporter le contrat car un soutien à saut du défenseur-répondant possède

nécessairement plusieurs Honneurs (ce qui procure généralement un potentiel défensif acceptable) même si le potentiel de sa main est fortement offensif.

PRINCIPE 2.6.3:6 LE SOUTIEN DÉFENSIF AU NIVEAU 4 EN MINEURE

L'annonce d'un soutien défensif au niveau 4 en couleur MINEURE par le défenseur-répondant affirme,

→ dans un CONTEXTE COMPÉTITIF SANS CONTRAINTE :
(absence d'intervention adverse)

- une main maximale d'au moins 13 HL,
- dont la puissance garantit la manche, soit 15-16 PP,

Il s'agit donc d'une enchère IMPÉRATIVE pour la MANCHE EN MINEURE comme dans un contexte régulier d'offensive des enchères.

COROLLAIRE: Un soutien à saut en couleur mineure donné LIBREMENT au niveau 3 en défensive des enchères affirme donc une main contenant au moins 11 HL ne dépassant pas 14 PP ce qui est INVITATIF pour la manche au niveau 5. La signification est exactement identique à une situation offensive.

→ dans un CONTEXTE COMPÉTITIF AVEC CONTRAINTES :
(présence d'intervention adverse)

- une main maximale de 13-14 PP
- qui est seulement INVITATIVE pour la manche.

COROLLAIRE: Il faut annoncer au niveau 5 une main offensive de 15-16 PP; ce qui ne constitue donc pas une invitation pour le chelem en mineure

Voici quelques exemples où la surenchère d'ouverture annoncée est en couleur majeure.

Ex. 2.6.3:3 Quelle serait l'enchère du deuxième défenseur pour ces deux situations avec chacune des mains suivantes ?

	1	2	3	4			
#1	1 Pi	2 Co	Passe	?			
#2	1 Pi	2 Co	2 Pi	?			
a)	10 9 7 R 9 5 V 8 6 D 7 6 2	b)	9 D 10 8 V 9 7 5 D 8 6 4 2	c)	9 R 10 5 3 R 9 7 4 D V 6 2	d)	---- V 8 5 3 D 9 7 D V 6 5 4 2

RÉPONSES :

a) Il y a un soutien troisième, 6 points et trois cartes dans la couleur adverse.

#1 Le contexte 20-20 n'est pas évident et le contexte compétitif est sans contrainte. Il faut **Passer** ce qui donne un SOUTIEN TACITE.

#2 La main a un fit acceptable, elle est minimale sans aucune force supplémentaire; pire, elle contient 3 faibles cartes de la couleur adverse. Selon la *loi des levées simplifiée*, il n'est pas recommandé de jouer un contrat au niveau 3 avec un fit à 8 cartes et 20 points. Il serait acceptable d'annoncer 3 Coeurs si l'échec se limitait à deux levées coûtant 50 points chacune (NV) ou 1 seule si le contexte est VULNÉRABLE. La réponse finale à cette apparent dilemme vient d'une bonne réévaluation. Cette main ne vaut que 6 PP et il en faudrait au moins 9 pour donner un soutien simple au niveau 3 (V. **Tableau 2.6.2**); il faut **Passer**, ce n'est pas le temps de chercher à voler le contrat adverse car LE PARTENAIRE A ENCORE UN **DROIT DE PAROLE**.

Déterminer la *bonne* réponse est donc beaucoup plus simple que ne laisse paraître les grandes théories.

Y a-t'il un risque qu'une telle *simplicité* manque d'agressivité au plan compétitif ? Eh bien ! Oui, si votre système n'est pas structuré et assez développé. C'est pourquoi, il faut augmenter la compétitivité des enchères en adoptant définitivement l'approche de la **RÉCIPROCIÉTÉ DES ENCHÈRES**, que l'on peut résumer par l'équation : $\{U - A = B\}$ d'où $\{U - B = A\}$ ou très sommairement par l'idée : ***Ce qui n'est pas A est B, et ce qui n'est pas B est A.***

En termes concrets, vous allez apprendre en étudiant les *enchères compétitives* (V. **Ch. 4 et 5**) comment il est possible d'établir et de décrire une **COMPLÉMENTARITÉ** entre le potentiel *DÉFENSIF* et le potentiel *OFFENSIF* **sans élever le niveau des enchères**. L'efficacité des enchères se retrouve donc améliorée ce qui se traduit à la fois par un respect des règles de pointage et par une utilisation économique de l'échelle des enchères qui permet de conclure des contrats à un niveau plus bas donc moins risqué. Non, ce n'est pas impossible ni très compliqué, mais c'est très compétitif ! Le moyen pour y parvenir est l'emploi des **CONTRE** (et **SURCONTRE**) **DE COMPÉTITION**, ou **DE CONCERTATION**, qui permettent au joueur qui a fait l'annonce d'une *défense*, d'une *nouvelle couleur*, d'un *soutien* ou d'une *répétition* de **redécrire** la nature de son jeu en déclarant, ou en ne déclarant pas, un Contre de compétition qui *concerte* le partenaire, c'est-à-dire qui lui offre la possibilité de choisir entre le fit ou la pénalité ! Ne vous en faites pas ce sujet occupe la majeure partie du Chapitre 4 qui constitue en soi un Tome.

b) Il y a un fit assuré à Coeur à 8 cartes, 6 points et un singleton dans la couleur adverse.

#1 Cette main est minimale avec ses 6 points HL et il faut donner un **SOUTIEN TACITE**, donc **Passer**. Le défenseur-répondant est le **seul**, dans ce type de situation d'enchères, qui est en mesure de se rendre compte qu'il y a un contexte 20-20; ainsi, à cause du contexte sans contrainte (résolution basse), il serait *EXPLOSIF* de donner le fit au partenaire ! Le défenseur-ouvreur interpréterait effectivement un soutien *libre* comme une affirmation que l'équipe a la suprématie au plan du pointage. Un *Passe*, par contre, suivi d'un **soutien au tour suivant** (si les adversaires surenchérisent) décrira spécifiquement une main offensive avec un pointage à la limite inférieure du niveau intermédiaire, donc 9 à 10 PP (un fit est encore moins justifié ici car cette main ne vaut que 8 PP si on considère le Valet de Carreau comme perdant).

Le système proposé ne craint pas la compétition des enchères, il l'utilise ! Déclarer pour *prévenir* la compétition n'est **aucunement efficace** car cela détruit toute logique dans les communications et aide les adversaires quand ils possèdent un véritable système de communication.

#2 Lorsque les adversaires déclarent 2 Piques, le contexte compétitif avec contraintes devient évident (pour un soutien et non pour une *nouvelle défense*) de même qu'un partage 20-20 du pointage pour le deuxième défenseur. Il lui est alors permis de donner un soutien sans saut au niveau 3 à condition d'avoir au moins 9 PP. Cette main ne vaut que **8 PP**. Le gros bon sens recommande de donner un tel soutien avec ce pointage seulement si le statut est **non vulnérable**. En effet, il ne faut pas oublier que le défenseur-ouvreur a un droit de parole assuré et qu'il peut encore décrire sa main par une répétition de sa couleur ou par un Contre de compétition.

PRINCIPE 2.6.3:7 VULNÉRABILITÉ ET RÉOLUTION DES ENCHÈRES

Le statut NON VULNÉRABLE d'une équipe augmente la résolution des PREMIÈRES ENCHÈRES ce qui autorise une compétitivité légèrement plus osée particulièrement quand il y a un contexte compétitif avec contraintes.

COROLLAIRE #1: Quand une équipe est non vulnérable, l'équipier dont le partenaire a fait une annonce décrivant un fort jeu, doit donc déclarer strictement son jeu (*ne pas s'enflammer*).

Le statut VULNÉRABLE diminue la résolution des PREMIÈRES ENCHÈRES ce qui implique que les deux joueurs doivent respecter en tout temps les exigences requises pour faire leurs premières annonces.

COROLLAIRE #2: Quand une équipe est vulnérable, l'équipier dont le partenaire a fait une annonce décrivant un fort jeu, peut donc *forcer raisonnablement* son jeu (même en l'absence de compétition) ou *exercer plus libéralement* un Contre pour la pénalité.

2.6 La défensive après ouverture à la couleur au niveau 1

Ainsi, pour une équipe vulnérable, une annonce faite dans le cadre d'une compétition serrée des enchères est un **encouragement** pour le partenaire à redéclarer afin de reprendre le contrôle des enchères ou de Contre pour la pénalité si la main de ce dernier est plutôt de nature défensive.

Le rationnel est simple. Quand une équipe est vulnérable, il est très attrayant pour les opposants de jouer prudemment pour éventuellement Contre pour la pénalité; et réciproquement. Il faut donc être encore plus précis et discipliné quand son équipe est vulnérable et que l'autre équipe ne l'est pas. Cette **prudence** dans les premières annonces permet alors d'être **plus agressif** si les adversaires forcent les enchères, soit par une redéclaration ou par une pénalisation.

- c) Il y a un bon soutien quatrième pour un fit assuré à 9 cartes, 9 points dont un seul qui est perdant et un singleton dans la couleur adverse.

#1 La loi des levées simplifiée confirme que cette main minimale de 9 HL est apte pour donner un soutien au niveau 3. Est-ce trop peu car cette main possède une puissance de jeu de 13 PP ? Pourquoi ne pas gager le manche immédiatement ? Il faut faire très attention de surévaluer les mains quand le contexte compétitif est **sans contrainte**. Ici, 13 PP est une réévaluation généreuse mais correcte, avec un point de plus, c'est certain qu'il faut gager la manche. Vous avez donc le choix mais j'adopterais la description à **3 Coeurs** à cause du contexte compétitif sans contrainte et, surtout, si le statut de l'équipe est vulnérable.

#2 Les adversaires ont de bonnes chances de réussir leur contrat, et probablement avec une levée de plus, ils récolteront alors 110 ou 140 points. Il est certain qu'il est faut miser au moins 3 Coeurs car l'échec de deux levés non vulnérables coûte seulement 100 points. Il serait justifié tout autant de gager la manche car cette main vaut 13 PP et il est possible que les adversaires possèdent des valeurs pour en gager une manche eux-aussi; et il est presque certain qu'ils surenchériront à 3 Piques. Un contexte **avec contraintes** affirme qu'une mise est *finale* (résolution élevée) dont le potentiel compétitif peut être seulement offensif. Il est tout à fait correct de viser une manche à Coeur, donc **4 Coeurs** car, si l'équipe offensive déclare 4 Piques, le défenseur-ouvreur saura que lui

seul peut prendre la décision de continuer les enchères; de plus, un Contre de pénalité adverse envers le contrat à 4 Coeurs est peu probable.

- d) Cette main semble spectaculaire mais il s'agit bien d'une main minimale qui offre un bon soutien quatrième, 8 points HL et une chicane. Même s'il est justifié de réévaluer au premier tour des enchères une main qui offre un soutien, il faut tout de même en faire d'abord l'évaluation afin d'avoir une idée plus conforme de la répartition du pointage et ainsi du degré de compétition présent dans la donne de cartes en cours. Il ne doit jamais vous venir à l'esprit de déclarer à un niveau plus élevé que la norme dans le but de nuire aux communications adverses, parce que cela l'est au moins tout autant pour vous.

#1 Cette main compte une Dame de Carreau à demi perdante, donc il y a 4 points non perdants auxquelles on peut ajouter 1 PP pour le fit, 1 PP pour la suite sixième et 5 PP pour la chicane; aucun autre point de puissance n'existe par ailleurs. Il y a donc un total 11 PP. Un soutien tacite serait un peu faible, il est plus élégant d'annoncer **3 Coeurs** même si le potentiel compétitif de la main ne pourra être davantage décrit (il n'est plus question de redéclarer quand on a *tout dit* même s'il y a des *détails* qui n'ont pas pu être précisés).

#2 Il y a bien contexte compétitif avec contraintes mais il faut garder la tête froide et respecter les règles arithmétiques élémentaires. Cette main vaut 11 PP et le niveau permis pour déclarer autorise le niveau 3 seulement, donc **3 Coeurs** ... au Chapitre 4 vous apprendrez que la véritable réponse serait un Contre de compétition.

Bien sûr, la manche est possible pour l'équipe défensive mais il faut compter les points qui sont déclarés et **NE PAS ANTICIPER CEUX DE SON PARTENAIRE**. Cet exemple illustre très bien le trouble occasionné par le concept de *CAPITAINE* (défini comme la personne à qui revient la prise des décisions, habituellement le répondant). Le système proposé, lui, va dans le sens que tout joueur doit déclarer son jeu et non celui de son partenaire. Le système proposé est plus logique, plus efficace et plus respectueux (donc, moins conflictuel). Vous avez appris qu'un joueur, *surtout en défensive d'enchères*, qui déclare dans un contexte compétitif

2.6 La défensive après ouverture à la couleur au niveau 1

avec contraintes doit déclarer des enchères de résolution élevée; le but étant de permettre à son partenaire d'exprimer **son propre jeu**. À chacun ses responsabilités !

Supposons un instant pour l'exemple **d**), que le défenseur-ouvreur possède un pointage de 13-14 HL valant moins de 13 PP, ce qui est très fréquent car une surenchère d'ouverture à la couleur sans saut ne décrit aucun potentiel compétitif particulier (V. **Ch. 1**). La décision de gager seulement 3 Coeurs serait alors bienvenue car cette main de défenseur-répondant n'est pas sans risques malgré son allure offensive.

Par ailleurs, il n'y a pas de *danger* de perdre une manche en invitant comme il se doit avec une main ne valant pas mieux qu'un réel soutien à saut même s'il y a un contexte compétitif avec contraintes. On peut être assuré que le défenseur-ouvreur va réévaluer sa main à sa juste mesure suite au soutien reçu et déclarera la manche avec une puissance de 16 à 17 PP (15 PP serait acceptable si le soutien reçu était annoncé *librement*).

Vous voici maintenant prêt à passer au Thème suivant qui, j'en suis convaincu, est très attendu de votre part. La RÉÉVALUATION DE LA MAIN a été introduite parallèlement via les exemples (tout à fait réguliers et courants) des six Thèmes précédents avant même de vous en exposer les détails. Cette approche est pédagogiquement voulue afin de vous démontrer que les outils spécialisés **ne remplacent pas** les règles et techniques élémentaires; ils les complètent tout au plus. Il existe un comportement moderne plutôt narcissique consistant à reléguer au second plan les *choses normales* quand apparaît des idées nouvelles. Le bridge est une discipline qui n'appartient à aucun courant ou mode. Exercer le bridge c'est réfléchir, faire des efforts et communiquer.

Le gros bon sens appartient à tout le monde et personne n'y échappe. Donc, ne pas oublier, **LES BONS OUTILS NE FONT PAS NÉCESSAIREMENT LES BONS OUVRIERS**.

Voici quelques exercices avant de passer au Thème suivant.

SECTION PRATIQUE 2.6

Ex. 2.6:1 Quelle serait l'enchère du deuxième défenseur pour ces deux situations d'enchères avec chacune des mains suivantes?

	1	2	3	4
	#1 1 Co	1Pi	Passe	?
	#2 1 Co	1Pi	2 Co	?
a)	A 6 9 8 6 2 R 9 7 5 A 8 6	b) R D D 9 8 6 7 5 2 10 8 6 4	c) 10 8 9 8 A 9 7 6 5 4 R D 7	d) 3 8 2 D 10 9 8 6 2 V 10 8 4

RÉPONSES :

a) Il y a un soutien deuxième pour la surenchère d'ouverture au niveau 1, le pointage est de 11 HL, la distribution est équilibrée et il y a 4 cartes banales dans la couleur d'ouverture adverse.

#1 Il faut **Passer** et laisser les enchères suivre leur cours; il arrive souvent que les enchères se terminent ainsi.

#2 Il ne faut pas donner le fit à cause du soutien seulement deuxième (une *DÉFENSE AU NIVEAU 1* exige seulement une couleur cinquième anonyme avec 13 points et son potentiel compétitif est semblable à une ouverture à la couleur au niveau 1, donc il peut être aussi bien **défensif qu'offensif**). Déclarer 2 SA n'est pas acceptable même si le pointage est adéquat car la couleur des opposants est insuffisamment arrêtée. Il faut **Passer**; ici, la *réciprocité du Contre défensif* (au point **4.5**) signifie que votre couleur possède fort probablement des cartes dans la couleur adverse et un faible

soutien. Cette décision est la seule valable pour l'instant car, n'oubliez pas que le défenseur-ouvreur a maintenant un **droit de parole** suite à l'annonce du répondant adverse.

- b) Il y a un soutien deuxième pour la surenchère d'ouverture au niveau 1, le pointage est de 7 HL, la distribution est balancée et il y a 4 cartes avec 1 GH et un pH (le 9-8) dans la couleur d'ouverture adverse.

#1 Il serait tentant de donner le fit avec cet excellent soutien deuxième mais la réponse **1 SA** décrit *sans mentir* un pointage minimum, une distribution balancée avec des cartes d'arrêts à Coeur et deux cartes de soutien. Cette enchère défensive est d'une grande précision (spécificité) et son sens directionnel (intervention *libre* = résolution à la baisse) donne au partenaire, le défenseur-ouvreur, le mandat de décider du contrat. Cette procédure est diamétralement opposée à la notion de *capitaine* qui encourage le répondant, ou le joueur dominant, à anticiper la main de son partenaire.

#2 Il y a un CONTEXTE COMPÉTITIF AVEC CONTRAINTES qui exhorte à déclarer un **soutien au niveau optimum** car ce contexte implique une résolution à la hausse ce qui avertit que le *contenant est plutôt plein*. Déclarer 2 SA affirmerait un réel intérêt pour jouer à Sans-Atout suivant le concept qu'une enchère défensive doit donner une description spécifique; une telle enchère signifierait alors un soutien deuxième plutôt moyen et de très bons arrêts dans la couleur adverse sans compter un pointage d'au moins 9 points non perdants à 11-12 HL. Ce n'est donc pas la bonne enchère. Donner le fit serait acceptable uniquement en situation de réveil des enchères. Le *SOUTIEN OPTIMUM*, ici, est le **SOUTIEN TACITE**, donc **Passe**. Vous allez apprendre au Chapitre 4 que ce *Passe* est très **explicite et compétitif**. En effet, ce *non-emploi* d'un Contre de compétition affirme une *RÉCIPROQUE* permettant au défenseur-ouvreur de savoir, selon le nombre de cartes qu'il possède lui-même dans l'atout adverse, quel est le soutien probable du partenaire. Par exemple, si le défenseur-ouvreur possède peu ou pas de cartes à Coeur et une carte d'atout supplémentaire à Pique, il peut déclarer un Contre de compétition qui *concertera* le défenseur-répondant afin qu'il accorde le fit ou le Contre de pénalité (en Passant) suivant la répartition de son pointage (dans l'atout vs pas à l'atout)! Ne vous en faites pas, ceci est un avant-goût du *plaisir* qui reste à venir !!

Retenez pour l'instant le point suivant.

LORSQUE L'ON POSSÈDE QUELQUES BONNES CARTES DANS LA COULEUR ADVERSE, IL FAUT FAIRE TRÈS ATTENTION DE NE PAS AIDER LES ADVERSAIRES EN LES LIBÉRANT DE PAROLE, c'est-à-dire en s'introduisant **inutilement** dans les enchères. Car, il arrive régulièrement que l'ouverture des enchères ne puisse pas déboucher sur un contrat valable. Pourquoi alors aider l'adversaire qui a ouvert les enchères ? Si leur ouverture est *règlementaire*, tout le monde sera dans la moyenne; si leur ouverture est *usurpatrice*, ils n'auront qu'à n'en payer les frais !

- c) Il y a un soutien deuxième pour la surenchère d'ouverture au niveau 1, le pointage est de 9 PH et 2 PL, la distribution est débalancée et il y a deux cartes dans la couleur d'ouverture adverse.

#1 Il ne faut surtout pas changer la défense du partenaire car cela signifierait un misfit; mais avec un doubleton encore plus faible et un couleur de meilleure qualité à Carreau, il serait admissible de déclarer une nouvelle défense. Il faut donner un SOUTIEN TACITE, donc **Passer**.

#2 Il serait intéressant de faire connaître le soutien deuxième et le pointage de 10 HL non perdants (on ne peut compter qu'un seul point de longueur (V. Pr. 1.7.0:3) distribués dans deux couleurs non déclarées. Il faut déclarer un **CONTRE DÉFENSIF** qui décrit spécifiquement un soutien deuxième, une *courte* dans la couleur adverse et un pointage non perdant approprié pour le niveau de la réponse (V. le sous-thème 4.5). De plus, ce Contre très descriptif donne un **quadruple choix** au partenaire. Ce dernier peut déclarer l'atout si un soutien deuxième est jugé suffisant. Sinon avec quatre cartes valables, il demeure possible de choisir un fit avec une des deux couleurs non nommées. Finalement, si le potentiel de la main est plutôt défensif (bon pointage et bonnes cartes dans l'atout adverse), le défenseur-ouvreur déclarera *Passé* pour transformer ce Contre *de concertation* en Contre pour la pénalité (V. Chapitre 4).

- d) Il y a misfit (singleton) avec la surenchère d'ouverture au niveau 1 du partenaire, le pointage est de 4 PH (dont le Complément) et 2 PL, la distribution est débalancée et il y a deux cartes dans la couleur d'ouverture adverse.

#1 Le contexte compétitif est **avec contraintes**, le sens directionnel (résolution élevée) autorise d'annoncer une *NOUVELLE COULEUR* au niveau 2, donc **2 Carreaux** pour signifier qu'il y a misfit. En effet, le défenseur-ouvreur considérera cette nouvelle défense comme un **AVERTISSEMENT** et non comme un encouragement à continuer les enchères. Dans l'éventualité où le défenseur-ouvreur redéclarerait en répétant sa propre couleur ou en donnant un soutien à la *nouvelle défense*, le sens directionnel d'une telle enchère serait à l'effet d'une résolution moyenne car l'enchère précédente était de type *aller-simple*; donc le défenseur-ouvreur affirmerait une main de très bonne qualité et un désir de remporter le contrat.

#2 Cette fois, le contexte compétitif est **sans contrainte**. Toute annonce d'un changement de défense doit prendre sa signification réelle car le défenseur-répondant est *libéré* d'annoncer une *NOUVELLE COULEUR* en cas de misfit avec la défense du partenaire. En d'autres termes, dans ce contexte d'enchères, changer de défense serait un geste *libre* mais donner un soutien serait un acte *obligé*. Il faut donc **Passer** car l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 3 dans un contexte **SANS CONTRAINTE** exigerait la possession d'un pointage intermédiaire de 11-12 HL ou PP (par anticipation d'un fit) en plus d'un suite au moins sixième.

Les situations d'enchères où il existe de la compétition sont à la fois nombreuses et d'une extrême variété. Il faut pour l'instant se limiter aux situations les plus régulières possibles afin d'assimiler les fondements logiques qui permettent de réduire la complexité de leur analyse. L'approche globale proposée met en parallèle les situations offensives et défensives particulièrement dans les Chapitres 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 10.

D'autres exemples réguliers sont (et seront) disponibles sur le site Internet de ce Livre. En effet, ceux et celles qui le désirent peuvent me faire part par courriel de situations d'enchères qui les intéressent et qui concernent particulièrement les sujets déjà publiés. Ces exemples et réponses aux questions seront ajoutés et disponibles sur le Web.